



**Réparer les injustices,
Reconstruire la confiance.
Retraites 2013
Avec la FSU, mobilisons nous !**



Retraites 2013

- Des réformes brutales et injustes
- Les fausses évidences
- Les mesures 2013
- Les orientations défendues par la FSU
- Financer les retraites

Des réformes brutales et injustes

- La part des pensions dans le PIB à l'horizon 2040 recule de 6,5 points du fait des réformes de 1993 à 2011 caractérisées par le refus d'augmenter les ressources des retraités alors qu'ils seront plus nombreux (INSEE).
- Pour la sévérité des réformes, la France est en 4ème place dans l'Union Européenne (Commission 2012).

Les changements proposés depuis 1993 font que les salariés français sont parmi les plus maltraités d'Europe après le Portugal, la Suède et la Pologne.

Des réformes brutales et injustes

- De 2001 à 2011, l'âge de la retraite a reculé de 2,1 ans en France (1,6 en moyenne européenne).
- Le taux de remplacement devrait baisser de 15 points entre 2008 et 2048 alors que le taux de remplacement pour un revenu moyen est pour la France, inférieur à la moyenne de l'OCDE.

L'âge moyen de départ en retraite a reculé, mais cela ne veut pas dire que chacun part avec une retraite complète....

Le taux de remplacement était en France en 2011 de 62% pour un revenu moyen alors qu'il est de 70% dans les pays de l'OCDE.

Des réformes brutales et injustes

- La décote pénalise les carrières courtes et accidentées ; les femmes sont plus souvent concernées.
- Allongement et décote : un couple infernal pour les nouvelles générations. Ce n'est qu'après 66 ans, que la génération 1978 atteindrait des droits à taux plein si on lui demandait 44 ans de cotisation

En moyenne, les femmes partent plus tard : 25% attendent 65 ans ou plus pour partir alors que seulement 15% des hommes le font.

Avec l'allongement de la durée des études, avec les difficultés à trouver un 1er emploi, en particulier pour ceux qui ont fait peu ou pas d'études, plus personne alors ne partirait avec une retraite à taux plein...

Les inégalités F/H se creusent encore à la retraite : en 2008 les F. ont validé en moyenne 149 trim. (37,25 ans) et les H. 160 (40 ans), alors même que les premières partent plus tard ! Leurs carrières morcelées, à temps partiel (dans la FP) font qu'avec le décompte des 25 meilleures années dans le privé, elles valident plus de moins bonnes années.... Et dans la FP, moins d'années, moins de pourcentage de temps de travail = moins de pension....

Et on sait aujourd'hui que les projections de taux d'insertion professionnelle féminins sur les 20 années prochaines annoncent des taux très en baisse !

La Commission Européenne a, elle-même, dans un rapport de juillet 2013 montré que l'allongement de cotisation a un effet disproportionné sur les F.

La mesure décote/surcote ne permet aucun choix, elle est un avantage pour de rares salariés et une pénitence pour un très grand nombre d'autres.....

Des réformes brutales et injustes

- Et pourtant, le niveau de vie des retraités est équivalent à celui des actifs (2006).
 - Mais les inégalités se creusent du fait des revenus du patrimoine ;
 - Les inégalités se creusent entre retraités de générations différentes du fait de l'indexation des pensions sur les prix.

Pour la FPE : en 2011, les 10% des pensions les plus élevées sont 3,35 fois supérieures aux 10% des pensions les plus faibles alors que c'était seulement 2,92 fois en 2007 !

Pour la FPT, l'écart est plus grand encore, 2,74 en 2007 et 4,21 en 2011 ! Et pire dans la FPH : c'est 2,51 et 4,28 !

La baisse du taux de pauvreté des personnes âgées est due à la généralisation des régimes publics de retraite : de 1970 à 1995, il a baissé de 28% à 4%. Il remonte aujourd'hui et cela depuis 2004.

Les fausses évidences

- «On vit plus longtemps, il est normal de travailler plus longtemps».
A qui doit profiter ce progrès ? Aux travailleurs ou au patronat, aux actionnaires ?
L'allongement couplé à la décote, c'est
 - la baisse des pensions,
 - une double peine pour les plus jeunes pour qui les emplois se libèrent moins vite et à qui on demande de travailler toujours plus longtemps.

FAUX !

Le critère d'allongement de la vie n'a de sens que si on parle de l'espérance de vie en bonne santé ; or, depuis 2004 encore, ce qui était un progrès dû à la retraite à 60 ans est en train de baisser.

La question du partage du travail n'est plus d'actualité même par ceux qui l'avait portée...

Le taux de chômage des jeunes augmente de 6,6% à 9,9% en même temps que le taux d'emploi des seniors (55 à 65 ans) quoiqu'insuffisant est en train d'augmenter....

Les fausses évidences

- «Les fonctionnaires sont privilégiés»

FAUX !

Des règles différentes mais des taux de liquidation comparables (cf. rapport Moreau)

*Le décompte des années d'assurance est plus favorable au salarié dans le régime général.
Le rapport Moreau reconnaît lui-*

• «Les inégalités Femmes / Hommes ne sont pas dues à la retraite». FAUX ! Allongement et décote creusent les inégalités de carrière et de salaires.	<i>même, chiffres à l'appui, que les «taux de remplacement sont aujourd'hui proches entre secteur privé et secteur public.»</i>
--	--

<u>Mesures 2013</u> • Maintien des bornes d'âge 62 ans pour l'ouverture du droit 67 ans pour l'âge du taux plein • Maintien du système de décote et surcote	<i>La surcote touche peu de personnes et leur nombre s'amenuise tous les ans, par contre, de plus en plus de monde est frappé par la décote. Cette mesure est donc bien aujourd'hui un moyen de baisser effectivement le montant de la retraite du plus grand nombre.</i>
--	--

<u>Mesures 2013</u> <u>Cotiser plus longtemps</u> La durée de cotisation sera portée à 43 ans pour la génération 1973. Sans changement pour ceux qui partent d'ici 2020. <u>Et plus</u> + 0,15 point en 2014, + 0,05 point pendant les trois années suivantes.	<i>Les mesures prises ainsi avec un effet éloigné dans le temps ont un effet sournois, les personnes concernées en prenant conscience avec retard.</i>
--	---

<u>Mesures 2013</u> Un compte personnel «pénibilité» qui pourrait concerner 20% des salariés du secteur privé donnant droit à formation, à temps partiel, à départ anticipé (2 ans maximum). Les départs anticipés n'interviendraient de fait qu'à partir de 60 ans.	<i>Rien n'est prévu pour la pénibilité dans la FP. Et dans le secteur privé, celle mise en place permet seulement - et dans le meilleur des cas - de partir à 60 ans au lieu de 62 ans.....!</i>
---	---

<u>Mesures 2013</u> Les pensions de retraite seront revalorisées ... avec retard : le 1er octobre au lieu du 1er avril. Économies escomptées : 600 millions d'€ en	<i>La majoration de pension pour les parents de 3 enfants profite plus aux hommes qu'aux femmes</i>
---	--

2014 ; 1,4 Mds € en 2020. La majoration de la pension des parents de trois enfants ou plus sera incluse dans les revenus imposables.	<i>puisque'elle est proportionnelle au montant de la pension (10%). Une refonte en est prévue mais pas avant 2020 (et comme en plus elle se ferait à euros constants, et on y voit le risque qu'on prenne aux uns - les H - pour donner aux autres - les F - Ce n'est pas comme cela que la FSU pense l'amélioration de la situation des femmes ! Mais en plus, dès 2014, cette majoration de 10% devient imposable, c'est-à-dire que les parents vont voir de fait leurs revenus baisser !!! Et tout cela alors que le gouvernement chante sur tous les tons : «Pour la 1ere fois, une réforme des retraites qui met l'égalité au cœur de ses objectifs !»</i>
--	--

Mesures 2013 Un effort supporté par les seuls salariés et les retraités. Car l'augmentation des cotisations patronales sera compensée par une baisse des cotisations patronales pour la branche famille de la sécu. Qui paiera ?	<i>Le risque d'une telle politique est que ce transfert de charges en faveur des entreprises et au détriment des ménages et en particulier des salariés, ne génère aucun effet économique positif pour tous mais ne soit en réalité qu'une amélioration des dividendes des entreprises....Le partage des richesses entre capital et travail encore est une fois de plus gauchi en faveur du capital...!</i> <i>Le pouvoir d'achat des Français est en chute depuis 1984 et cela ne fera que l'aggraver...</i>
---	---

<u>Les orientations défendues par la FSU</u>	<i>Les rachats proposés des années</i>
--	---

• Droit à la retraite à 60 ans. • Une durée qui permette d'atteindre 75% de ses revenus d'activité ; soit 37,5 ans dans les conditions actuelles. • Prise en compte des années d'étude, de formation, de recherche du premier emploi. • Suppression du système de décote / surcote.	<i>d'étude sont onéreux et insuffisants.</i>
--	--

<u>Les orientations défendues par la FSU</u> • Lutte contre la pénibilité (départs anticipés, aménagement des conditions de travail en fin de carrière). • Reconstruction du droit des mères fonctionnaires. • Reconstruction du minimum garanti (FP) et du minimum contributif. • Indexation des pensions sur les salaires.	<i>Il n'y a plus de CPA ou alors très peu attractives et plus de possibilité de prendre sa retraite après 15 ans de service si on a 3 enfants....</i> <i>Aujourd'hui les pensions sont indexées sur les prix et non sur les salaires, ce qui déconnecte totalement les retraites de l'idée de salaire continué.</i>
---	---

<u>Les orientations défendues par la FSU</u> • Maintien et amélioration du code des pensions. • Correction de la situation des poly-pensionnés.	<i>La situation des poly-pensionnés est particulièrement inéquitable : dans le privé le décompte des 25 meilleures années fait qu'en réalité on prend en compte toutes leurs années et que dans la FP, ils n'ont pas déroulé toute leur carrière et partent donc avec une pension calculée sur un salaire qui n'est pas celui de la fin de carrière : dans les 2 cas ils pâtissent d'une carrière incomplète alors qu'ils ont travaillé autant que les autres. Il faudrait, par exemple, po-ratiser leurs «meilleures» années sur un équivalent 25/40</i>
--	--

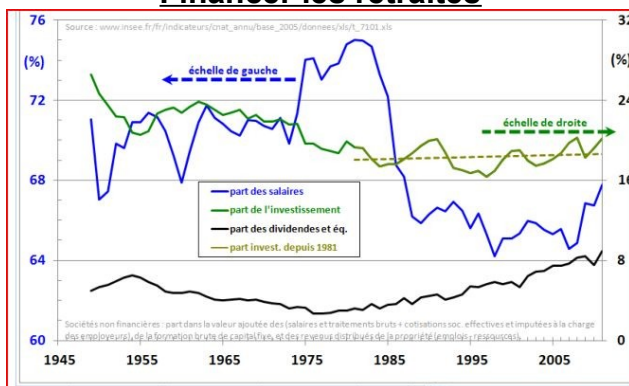
Financer les retraites

En partageant mieux le travail et les richesses produites.

- Lutter contre l'évasion et la fraude fiscale ;
- Revoir les exonérations et exemptions de cotisations ;
- Augmenter le volume des cotisations.

Ces propositions visent à plus de justice sociale.

Financer les retraites



Depuis 1975, la part des dividendes a triplé au détriment des salaires. Une tendance à inverser.
Source ATTAC- Rhône

La part des salaires dans la valeur ajoutée est de 64 à 68% ; avant 1985 elle était toujours de plus 68%.

Le choix fait par le gouvernement est celui d'un financement des retraites par les cotisations-retraites alors qu'il aurait pu utiliser la CSG dont l'assiette d'imposition est plus large que les seuls salariés. En effet, elle touche aussi les revenus de l'épargne.

Et en complément, le gouvernement a choisi l'impôt le plus injuste et qu'il avait pourtant dénoncé quand il était dans l'opposition ..., c'est-à-dire la TVA qui va augmenter (pour financer le choc de la compétitivité).

Retraite 2013

- Les évolutions démographiques ne sont pas une nouvelle donne.
Ce sont la crise financière de 2007/8 et ses prolongements, le niveau très élevé du chômage qui expliquent le déficit des régimes.
- La FSU s'oppose aux « solutions » qui entérinent les réformes précédentes ou qui contribuent à aggraver la récession.

Au contraire de l'Allemagne par exemple, et aussi de l'Italie, l'Espagne, les aspects démographiques ne sont pas aussi inquiétants que dans ces pays-là : la France certes soit former plus de jeunes, cela a un coût mais c'est une richesse pour l'avenir et cela protège aussi la répartition dans la

	<i>construction de nos régimes de retraite.</i>
--	---

<u>Calendrier</u> • 18 septembre, conseil des ministres • 30 septembre : examen à l'assemblée nationale en commission • 7 octobre : débat à l'assemblée nationale • 25 octobre : au Sénat Poursuivons notre campagne ! Réparer les injustices et rétablir la confiance.	
---	--